

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 janvier à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes à Nedde, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSDEVIGIE
Date de convocation du Conseil Communautaire : 22 janvier 2026

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Non pourvu
34	20	6	6	2	1

Membres présents : ANOMAN Matthieu, BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean-Pierre, BOUR Coline, BRUN Patrick, DELEFOSSE Laurent, ECHASSERIEAU Vincent, GAGNAIRE Gilles, GORGE Christine, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, ROUGIER Serge, SALAGNAT Michèle, SUDRON Frédéric, THEYS Michel.

Membres ayant donné pouvoir : SIMON Philippe à BRUN Patrick, DUMONT SAINT PRIEST Hubert à BIDAUD Jean-Michel, GASCHET Gérald à BOSDEVIGIE Jean-Pierre, MALET Patrick à MUZETTE Thierry, CHADELAUD Michel à PAQUET Laurent, MARQUES Evelyne à BAUDEMONT Dominique

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : CHABANAT Christine, COUPET Georges, DUGAY Marie, COLIN Juliana, LEVET Elise, LOURADOUR Patricia

Membres absents : SIMON Isabel, GORA Richard,
Secrétaire de séance : Mélanie PLAZANET

RESSOURCES HUMAINES

Délibération n° C013-2026 : modification de la durée hebdomadaire d'un emploi (Modification inférieure ou égale à 10% du temps de travail)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière en date du 20 décembre 2004 créant le poste,

Monsieur le Président expose à l'assemblée la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'assistant de conservation principal de 1^{ère} classe et responsable de la lecture publique permanent à temps non complet (32.5 heures hebdomadaires) afin de répondre aux besoins de l'évolution des missions (Microfolie).

Il s'agit pour le Conseil de décider de porter, à compter du 1^{er} février 2026, de 32.5 heures à 35 heures la durée hebdomadaire de travail d'assistant de conservation principal de 1^{ère} classe, responsable de la lecture publique, de préciser que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Les membres du Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 26 voix Pour, de porter, à compter du 1^{er} février 2026, de 32.5 heures à 35 heures la durée hebdomadaire de travail d'assistant de conservation principal de 1^{ère} classe, responsable de la lecture publique, de préciser que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.
Pour extrait conforme.

A Eymoutiers, le 02 février 2026

Le Président,
Jean-Pierre BOSDEVIGIE

Acte rendu exécutoire le : - 3 FEV. 2026
Publié le : - 3 FEV. 2026



